



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

QU'une demande en dérogation mineure a été présentée par :

- Chantal Laberge, pour le lot 6 319 628, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre un stationnement avec un empiétement en façade supérieur à celui autorisé par le règlement de zonage
- Loïc Lavoie, pour le 2003 rue de la Vallée, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage;

QUE ces demandes soient prises en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE ces demandes seront donc étudiées lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra lundi le 1 mars 2021 à 19h30, par visioconférence;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour de cette session, par courriel au ldrouin@langegardien.qc.ca et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 17^{ième} jour de février deux mille vingt et un.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale

Pour Lise Drouin